

De la présidence

En plus du travail de base de l'accréditation ordinaire du curriculum C, la question du changement de modèle de délégation au modèle d'ordonnance nous occupe encore et toujours – une des questions jusqu'à présent non résolue et qui n'avance que difficilement dans les négociations avec l'Office fédéral de la santé (OFSP). Une des plus grandes difficultés est le refus d'une extension, sans laquelle il est impossible d'accomplir un changement de modèle. Toutefois, la coopération entre les trois associations ASP, FSP et SBAB, qui forment un front uni sur cette question, est réjouissante.

Contrairement au modèle de délégation, qui est effectué sous contrôle médical et facturé par le médecin déléguant, le modèle d'ordonnance, préféré par l'ASP, devrait fonctionner de manière similaire comme cela est déjà le cas pour la physiothérapie. Cela veut dire, que les patients/es seraient transférés/es, sur ordonnance médicale, à un traitement psychothérapeutique. Selon le point de vue de l'ASP, cela est une bonne raison pour que le traitement de psychothérapie soit également inclus dans l'assurance de base.

Il faut cependant considérer la reprise d'un point positif du modèle de délégation dans le modèle d'ordonnance. Le modèle de délégation permet, selon les lignes directives de Tarmed, aux psychothérapeutes qui sont encore en formation, d'effectuer des traitements, pour autant qu'après des études en psychologie une formation postgrade terminée, au moins 150 heures de théorie et 100 heures d'expérience sur soi aient été achevées.

Ce qui plaide en faveur de la reprise de ce point dans le modèle d'ordonnance, est la possibilité de sécuriser ainsi, pour les psychothérapeutes en formation, un besoin urgent de places de stage et de travail. Cela constituerait, en même temps, une motivation importante pour la relève. Un avantage supplémentaire serait la possibilité pour les aspirants psychothérapeutes de facturer directement aux caisses maladie. Toutefois, les places de stage devraient être réglementées soigneusement ou devraient être limitées comme jusqu'à ce jour pour qu'aucun encouragement ne puisse être fait à la création de postes de travail «bon marché».

Entre temps, un autre colloque sur le curriculum avec les instituts qui se sont décidés pour le chemin C a eu lieu. Lors de l'assemblée des membres nous avons informé sur l'état actuel des choses, sur lequel nous faisons également un rapport dans ce numéro. Les documents de base sont maintenant corrigés et le travail de détail commence. Les modules et cours doivent être décrits et un comité de pilotage doit être nommé; ce dernier dirige la coordination totale de l'accréditation. Par ailleurs, les partenaires de formation postgrade doivent faire une auto-évaluation et déterminer les responsabilités de l'ASP par rapport aux standards de qualité. Lors du colloque, un plan de travail et le calendrier ont été définis avec l'objectif de présenter la demande d'accréditation avant Noël 2015. De ce fait, un riche programme d'été attend tous les participants.

Ensemble nous sommes curieux de voir comment vont évoluer les négociations avec l'OFSP et les travaux d'accréditation. C'est avec grand plaisir que nous vous tiendrons informés/es.

Votre présidente
Gabriela Rüttimann

